



## Compte-rendu

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 11 mars 2020

Étaient présents : Nadine Bathelot/ Jean-Claude Tramesel/ Michel Broutchoux/ Christian Roux/ Sylvain Petitgenêt/ Jean-Luc Brulé/ Denise Laurent/ Henri de Malliard/ Georges Bardot/ Véronique Humblot/ Marie-Odile Hagemann/ Christian Riondel/ Dominique Ladier/ Christiane Oudot/ Alain Grillot / Annie Barret/ Benoît Miège/ Odile Pouilley/ Florent Nurdin/ Patricia Aubry/ Bernard Roger/ Jean-Louis Grandhaie/ Paul Laurent/ Jean Daniel Gérôme/ Bernard Gauthier/ Marie-Jeanne Mouglin/ Michel Désiré/ Martine Bavard/ Thierry Bordot/ Edith Doucet/ Sabine Larue/ Gaston Vilminot/ Rosaire Coppola/ Anthony Marie/

Étaient absents excusés : Emmanuel Awignano/ Marcel Beluche/ Bernadette Thouvenot/ Daniel Viney/ Michel Richard

Titulaires ayant donné une procuration : Lionel Dhos (procuration à Nadine Bathelot) / Michèle Lepaul (procuration à Denise Laurent) / Anne Léonard (procuration à Jean Claude Tramesel) / Christiane Grosjean (procuration à Christiane Oudot) / Michel Daval (procuration à Alain Grillot)

Suppléants remplaçant les titulaires absents : Hervé Debiez/ Bruno Mouton

Suppléants présents ne remplaçant pas de titulaires absents : Gérôme Broutchoux

Monsieur le Président introduit la réunion et demande l'ajout d'un point complémentaire : pénalités de retard pour Signaux Girod, énonce la liste des procurations et des absents excusés.

### **I. Approbation du compte rendu de la séance du 12 février 2020**

Monsieur Grillot souhaite apporter un complément concernant le DOB :

#### **Paragraphe 2 : le DOB**

- ✓ Le report cumulé de 1,72 million d'euros est important et intéressant. Néanmoins, il atteint ce niveau car certaines charges seront à prendre en compte dans les prochains exercices (CET du Hays, Lixiviats...)
- ✓ La capacité d'autofinancement nette reste convenable pour l'année 2019 due à un faible taux de remboursement des emprunts.
- ✓ Le ratio de désendettement est également favorable mais il est susceptible d'une variation forte en raison de l'évolution rapide de l'autofinancement net.
- ✓ L'endettement est faible et correspond à une fiscalité peu élevée au regard des communautés voisines.

- ✓ La fiscalité provient pour 54,4 % des entreprises et 45,6% des ménages. Au regard de ce constat,
  - ↳ peut-on appliquer une fiscalité plus importante aux entreprises ?
  - ↳ avec une majorité de ménages haut-comtois aux ressources modestes (64% des ménages non- imposables en Haute Comté), peut-on majorer l'impôt ?

En conclusion, il faut rester prudent sur les budgets à venir en raison des charges supplémentaires qui peuvent apparaître et des investissements à engager.

Marc Doillon précise, pour le point 25 : Mission Locale, que les 1000 € pris en charge le sont dans le cadre de la garantie jeune.

## **II. Nomination d'un secrétaire de séance**

Alain Grillot est nommé secrétaire de séance

<b>Pôle Affaires Générales</b>
--------------------------------

## **III. Comptes administratifs 2019**

Monsieur le Président procède à la lecture des comptes administratifs.

Monsieur le Président sort de la salle pour le vote.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les comptes administratifs suivants :

- Budget principal
- Budget Spanc
- Budget Vergers de Fontenois
- Budget Base Touristique Les Chalets du Lac
- Budget Zac de la Combeauté
- Budget Zac de Demangevelle
- Budget Zac de Montdoré
- Budget Zac de Conflans

## **IV. Comptes de gestion 2019**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2019 pour les budgets : Principal / Spanc/ Vergers de Fontenois/ Chalets du Lac/ Zac de la Combeauté/ Zac de Demangevelle/ Zac de Montdoré/ Zac de Conflans

## **V. Affectation des résultats**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'affectation des résultats suivants : Budget principal, Budget Spanc, Budget Vergers de Fontenois, Budget les Chalets du Lac.

## **VI. Budgets primitifs 2020**

Monsieur le Président procède à la lecture du budget principal.

Monsieur Gérome Broutchoux arrive à 20h25.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Grillot, qui souhaite apporter des précisions pour la section fonctionnement :

- Il n'est pas nécessaire de revenir sur les chiffres validés en commissions et en DOB. Ils constituent l'ossature du budget qui est présenté pour 2020.

- Pour rappel en 2019, nous avons un budget excédentaire de 395 000 € malgré un report de 845 000€.

- La capacité d'autofinancement nette qui en découlait n'était pas très intéressante. Mais au final, les chiffres sont bons et élevés, car nous avons proposé un budget en demandant une grande vigilance. Ce qui fût le cas. La capacité d'autofinancement nette est restée bonne. Celle-ci trouve aussi son origine dans le faible endettement de la collectivité.

- Le budget 2020 présente un excédent de 301 000€ malgré un report de 1 070 000€. Ce résultat comptable ne tient évidemment pas compte des transferts de charges. Ce report correspond parfois à des projets non réalisés. Ils sont parfois cumulés sur plusieurs années.

- Si on fait le calcul de la capacité d'autofinancement nette au regard des transferts de charges, du report et du remboursement de capital, il y a lieu de s'interroger.

- Il convient donc d'expliquer : ces variations s'expliquent en prévision de certaines charges qu'il faudra peut-être régler. Pour cela nous inscrivons les montants au budget par prudence (ex : traitement des lixiviats ou l'étude de transfert eau et assainissement) pour un montant total de 576 000€ dans notre prévisionnel.

- Si le budget était en totalité appliqué sous sa forme actuelle, la situation financière de la CCHC en serait fortement impactée. La situation financière reste acceptable en raison des reports antérieurs.

Le détail des chiffres concernant le calcul des capacités d'autofinancement en 2019 et prévisionnels pour 2020 sont à disposition des élus qui souhaitent en discuter dans le détail.

Pour conclure, Monsieur Grillot demande une grande prudence dans l'application du budget 2020, afin de ne pas mettre en péril notre capacité d'autofinancement qui doit obligatoirement rester positive. C'est une nécessité absolue pour développer nos futurs projets. 2021 nous réserve de nouvelles réformes dont on ne connaît pas les impacts.

Monsieur Désiré rappelle qu'un budget est une lettre d'intention. Ce qu'une délibération peut faire, une délibération peut le défaire : cela peut être modifié tout au long de l'exercice.

Les dépenses sont souvent estimées au plus haut et les dépenses minimisées. Donc sur un budget de cet ordre, on arrive toujours à récupérer quelques milliers d'euros. Il y a de grosses annuités de remboursement d'emprunt, mais comparé à l'endettement d'une commune, cela reste infime (si ramené à l'habitant).

Notre collectivité n'est pas en danger financièrement, il faut cependant accepter les conseils de prudence.

Pas de commentaires pour la section investissement

### Budget principal

Le Budget primitif principal est adopté par le conseil à l'unanimité.

### BP 2020 Vergers de Fontenois

Monsieur Désiré rappelle que la CCHC a gagné le procès contre le locataire, Robust est prêt à intervenir.

Monsieur Doillon demande quel est le projet ensuite ?

Monsieur Désiré propose d'abord de refaire le tour des possibilités. Il y a eu 2 ou 3 propositions pour la gestion ou l'achat.

Cependant, la situation n'a pas évolué depuis notre rencontre avec le nouveau patron de Robust, et le refus du locataire de nous laisser entrer.

Le site ne semble pas très dégradé, l'inquiétude porte davantage sur la literie, ect... Il n'est certain que le site ait été mis en hivernage convenablement.

Monsieur le Président explique que si un recours est possible auprès du locataire, il est important de ne pas griller d'étape, d'entrer avec un huissier, et bien remettre le site en état.

Le Budget primitif des vergers de Fontenois est adopté par le conseil à l'unanimité.

#### BP 2020 chalets du lac

Monsieur Désiré annonce que le choix des repreneurs est arrêté

Il s'agit d'un couple de professionnel, originaire du Cantal, propriétaire d'une affaire en altitude ouverte uniquement 6 mois. Ils souhaitent maintenant travailler sur une année complète.

Madame s'occupait de la partie logement, Monsieur a un diplôme de traiteur et pâtisserie Monsieur Poirson a fait la preuve que le site était viable, le chiffre d'affaire intéressant a amené des candidatures sérieuses.

Problème : le temps de vacances long, car ils ont des engagements vis-à-vis de la cantine du village (jusqu'à fin de l'année scolaire).

Le budget prévisionnel des chalets du lac est voté à l'unanimité

#### BP 2020 SPANC

Monsieur Doillon rappelle qu'il faut s'interroger sur la politique SPANC et les taxes appliquées à l'investissement.

Le budget est adopté avec 2 abstentions: M. Doillon et B. Miège.

### **VII. Subventions aux budgets annexes**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité :

- Le versement d'une subvention d'exploitation d'un montant de 3 000€ au budget Vergers de Fontenois
- Le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 41 326.88 € au budget Vergers de Fontenois : travaux d'investissement – remise en état du site avant location
- Le versement d'une subvention d'exploitation d'un montant de 19 989.85 € au budget les Chalets du Lac

### **VIII. Reversement caution au Gérant du site des Chalets du Lac**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le reversement de la caution, pour le site des Chalets du Lac, pour un montant de 7 000€ à Monsieur Poirson Eric, si l'état des lieux de sortie est sans observation particulière.

### **IX. Mutualisation agent / Bouligney : renouvellement de la convention de mutualisation**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition pour une période de 6 mois à compter du 01 avril 2020.

Plusieurs communes du secteur sont concernées, il serait intéressant de s'entendre pour proposer un temps plein (ou approchant, plus attractif). Monsieur le Président propose de contacter les mairies concernées.

### **X. Ouverture de postes France Services**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'ouverture des grades d'assistant socio-éducatif 1<sup>ère</sup> classe et d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnel afin de procéder au recrutement d'un agent France Service. Il est précisé qu'une seule personne sera recrutée, les grades non nécessaires seront fermés à l'issue du recrutement.

#### **XI. Convention reversement CET**

Dans le cadre de la mutation d'un agent vers le CCAS de Gérardmer, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le conventionnement avec cette structure pour le reversement de 11 jours de CET dont le montant journalier ne pourra excéder 75 €.

### **Développement Economique**

#### **XII. Objet : Correctif de la délibération 2019-135 – « Contrat de bail dérogatoire – Restaurant du Pont Tournant de Selles »**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les modalités du contrat de location gérance signée avec la SARL le Pont Tournant (Monsieur et Madame ROUBAUD Jean-Philippe).

Monsieur Vilminot précise que le restaurant est ouvert depuis le 5 mars. Les gérants ont toutes les qualités requises pour mener à bien ce restaurant.

#### **XIII. Aide à l'immobilier d'entreprise : Avenant à la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise auprès du Département**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette modification de modalité d'éligibilité (abaissement du seuil de la surface éligible à 250 m<sup>2</sup> au lieu de 500 m<sup>2</sup>).

### **Pôle Technique du Développement et de l'Environnement Durable**

#### **XIV. Déclassement et cession des chemins ruraux situés dans l'enceinte du CET du Hays**

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité M. le Président à signer l'acte administratif de cession établi par la commune de Fontaine-lès-Luxeuil afin de pouvoir effectuer les travaux prévus.

### **Pôle Développement et aménagement du territoire**

#### **XV. Subvention à l'hébergement touristique**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 6 400€ à l'entreprise « Au fil du Temps » pour la création de quatre chambres d'hôtes à Fougerolles le Château.

#### **XVI. Projet de développement d'une centrale solaire photovoltaïque à Passavant la Rochère**

Monsieur le Président introduit, et Monsieur Désiré explique le projet.

Monsieur Miège demande comment la CC et la commune peuvent entrer au capital.

Monsieur Désiré répond qu'on peut entrer au capital car il s'agit d'une société de projet, à hauteur de 20%, à partager entre la commune et la CCHC. Ça coûterait plus cher de financer les études. Cela nous donne le droit de décider, et de participer. Il y a une certaine confiance, car la commune a choisi l'opérateur, avec lequel nous avons déjà travaillé. Les collectivités pourront vendre tout ou partie des 20%, au profit des habitants.

Monsieur De Malliard demande si, lors du passage de la société d'étude à la société de production, si le projet ne se fait pas, on perd les sommes engagées.

Monsieur Grillot propose de reporter : on ne sait pas quels risques on prend.

Monsieur Désiré explique qu'on peut s'engager sur un bail sans engager de somme qui n'est pas l'objet de la présente prise de décision. Il est rappelé que la répartition entre la commune et la CC n'a pas été faite.

Monsieur Marie propose de délibérer sur la proposition initiale à savoir la promesse de bail emphytéotique et la signature de l'avenant avec le locataire. L'entrée au capital fera l'objet d'un autre débat.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la signature d'une promesse de bail emphytéotique au profit d'Opale NR, la signature d'un avenant au bail commercial avec l'entreprise NORSKE SKOG GOLBEY, sans engagement financier.

## **XVII. Pénalités de retard Entreprise SIGNAUX GIROD : Signalétique**

Monsieur Petitgenêt fait remarquer qu'il manque encore des panneaux à Anjeux.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'application des pénalités de retard conformément à l'article 5 de l'acte d'engagement, pour un montant de 1 630 €.